

48IMMO

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 21/05/2025

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 48IMMO - SIREN : 899090112												
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐				
								Exercice N clos le 31/12/2024				
								Net				
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA	0			0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0					
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0	0					
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0					
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0					
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0	0					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0					
		Constructions	AP	6 205 779	AQ	369 052	5 836 728					
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	13 885	AS	1 041	12 844					
		Autres immos corporelles	AT	71 097	AU	8 306	62 791					
		Immos en cours	AV	0	AW	0	0					
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0	0					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0	0					
		Autres participations	CU	1 025 501	CV	0	1 025 501					
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0					
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0					
		Prêts	BF	0	BG	0	0					
		Autres immobilisations financières	BH	0	BI	0	0					
Total (II)			BJ	7 316 262	BK	378 399	6 937 864					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0					
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0					
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0					
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0					
		Marchandises	BT	0	BU	0	0					
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0					
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	0	BY	0	0					
		Autres créances (3)	BZ	1 959 487	CA	0	1 959 487					
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0					
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0	0					
Disponibilités		CF	4 332	CG	0	4 332						
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	0	CI	0	0						
	Total (III)	CJ	1 963 819	CK	0	1 963 819						
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW	0			0						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	0			0						
	Ecart de conversion actif (VI)	CN	0			0						
Total général (I à VI)			CO	9 280 081	1A	378 399	8 901 682					
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an		CP	0	(3) à + d'1 an	CR	1 873 657			
Clause de réserve de propriété - immob.		0	stocks		0	créances		0				

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				48IMMO - SIREN : 899090112		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				0	)	DA 1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB 0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK	0	)	DC 0
	Réserve légale (3)						DD 0
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE 0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1	0	)	DF 0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ	0	)	DG 0
	Report à nouveau						DH -796 467
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI -752 534
	Subventions d'investissement						DJ 0
	Provisions réglementées						DK 0
	TOTAL (I)						DL -1 548 001
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM 0
	Avances conditionnées						DN 0
	TOTAL (II)						DO 0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP 0
	Provisions pour charges						DQ 0
	TOTAL (III)						DR 0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS 0
	Autres emprunts obligataires						DT 0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU 7 000 000
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI	0	)	DV 66 417
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW 0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX 28 899
	Dettes fiscales et sociales						DY 0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ 0
	Autres dettes						EA 3 354 367
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB 0
TOTAL (IV)						EC 10 449 683	
Ecart de conversion passif						ED 0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE 8 901 682	
RENOUVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B 0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C 0	
			- Écart de réévaluation libre			1D 0	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E 0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF 0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG 117 090	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH 0	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 48IMMO - SIREN : 899090112							Néant ☐		
							Exercice N		
							France		Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	0	FB	0	FC	0	
	Production vendue - biens		FD	0	FE	0	FF	0	
	Production vendue - services		FG	0	FH	0	FI	0	
	Chiffre d'affaires nets		FJ	0	FK	0	FL	0	
	Production stockée						FM	0	
	Production immobilisée						FN	0	
	Subventions d'exploitation						FO	0	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)						FP	0	
	Autres produits (1) (11)						FQ	125	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	125
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	0
Variation de stocks (marchandises)						FT	0		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	0		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	0		
Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	83 378		
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	6 435		
Salaires et traitements						FY	0		
Charges sociales (10)						FZ	0		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	362 599	
			- dotations aux provisions				GB	0	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	0		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	0		
Autres charges (12)						GE	0		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	452 411	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	-452 287	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		GH		0		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		GI		0		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	0	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	0	
	Différences positives de change						GN	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	0	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	0	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	300 247	
	Différences négatives de change						GS	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	0	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	300 247
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	-300 247	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)							GW	-752 534	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 48IMMO - SIREN : 899090112				Néant ☐				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	0			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	0			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	0			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	0			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	0			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	0			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	0			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	0			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	0			
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	0			
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	125			
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	752 659			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	- 752 534			
RENOIS :								
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	0			
(2) Dont produits de locations immobilières				HY	0			
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)				IG	0			
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP	0			
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ	0			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)				1H	0			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J	0			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	0			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX	0			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	0			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	0			
(9) Dont transferts de charges				A1	0			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	0	A2	0		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3	0			
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4	0			
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles								
facultatIVES		A6	0			obligatoires	A9	0
dont cotisations facultatives Madelin	A7	0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	0	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS	0			
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures	Produits antérieurs			

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>48IMMO</u>										Néant ☐							
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations					
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0	
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0	
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9	0	KJ	6 175 000	KK	30 779	KL	0
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3	0	KS	0	KT	13 885	KU	0	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	0	KW	0	KX	0		
		Matériel de transport								KY	0	KZ	0	LA	0		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	4 300	LC	66 797	LD	0		
		Emballages récupérables et divers								LE	0	LF	0	LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0	
	Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0	
	TOTAL III										LN	6 179 300	LO	111 461	LP	0	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0
Autres participations										8U	750 500	8V	275 001	8W	0		
Autres titres immobilisés										1P	0	1R	0	1S	0		
Prêts et autres immobilisations financières										1T	0	1U	0	1V	0		
TOTAL IV										LQ	750 500	LR	275 001	LS	0		
Total général (I + II + III + IV)											ØG	6 929 800	ØH	386 462	ØJ	0	
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
										Par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	
	Constructions	Sur sol propre								IQ	0	MA	0	MB	6 295 779		
		Sur sol d'autrui								IR	0	MD	0	ME	0		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	0	MG	0	MH	0		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT	0	MJ	0	MK	13 885			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	0	MM	0	MN	0		
		Matériel de transport								IV	0	MP	0	MQ	0		
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	0	MT	71 097		
		Emballages récupérables et divers								IX	0	MV	0	MW	0		
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	
	Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	
	TOTAL III										IY	0	NG	0	NH	6 290 761	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0
Autres participations										IO	0	ØX	0	ØY	1 025 501		
Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	0		
Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	0		
TOTAL IV										I3	0	NJ	0	NK	1 025 501		
Total général (I + II + III + IV)											I4	0	ØK	0	ØL	7 316 262	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 48IMMO						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : 48IMMO												Néant ☐				
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement						CY	0	EL	0	EM	0	EN	0			
Fonds commercial						RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0			
Autres immobilisations incorporelles						PE	0	PF	0	PG	0	PH	0			
TOTAL I						RK	0	RM	0	RN	0	RO	0			
Terrains						PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0			
Constructions	Sur sol propre					PM	15 704	PN	353 347	PO	0	PQ	369 052			
	Sur sol d'autrui					PR	0	PS	0	PT	0	PU	0			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV	0	PW	0	PX	0	PY	0			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	0	QA	1 041	QB	0	QC	1 041			
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	0	QE	0	QF	0	QG	0			
	Matériel de transport					QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	96	QM	8 210	QN	0	QO	8 306			
	Emballages récupérables et divers					QP	0	QR	0	QS	0	QT	0			
TOTAL II						QU	15 800	QV	362 599	QW	0	QX	378 399			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	15 800	ØP	362 599	ØQ	0	ØR	378 399			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6				
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0	
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0	
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0	
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0	
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0	
Constructions	Sur sol propre		Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui		R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencs. et aménag.		S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport		U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers		W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ	0	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES																
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler						0		0		Z9	0	Z8	0			
Primes de remboursement des obligations						0		0		SP	0	SR	0			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>48IMMO</u>								Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 48IMMO										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0	0		0	
		Autres créances clients				UX	0	0		0	
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0	0	
		Personnel et comptes rattachés				UY	0	0		0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0	0		0	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	0	0		0	
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	80 963	80 963		0	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0	0		0	
		Divers				VP	0	0		0	
		Groupe et associés (2)				VC	1 873 657	0		1 873 657	
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	4 867	4 867		0	
		Charges constatées d'avance				VS	0	0		0	
TOTAUX						VT	1 959 487	VU	85 830	VV	1 873 657
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1	2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y	0	0		0		0		
Autres emprunts obligataires (1)			7Z	0	0		0		0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		0		0	
			à plus d'1 an à l'origine	VH	7 000 000	0		7 000 000		0	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	66 417	66 417		0		0		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	28 899	28 899		0		0		
Personnel et comptes rattachés			8C	0	0		0		0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	0	0		0		0		
État et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices	8E	0	0		0		0	
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	0	0		0		0	
			Obligations cautionnées	VX	0	0		0		0	
			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	0	0		0		0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	0	0		0		0		
Groupe et associés (2)			VI	3 332 593	0		3 332 593		0		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	21 774	21 774		0		0		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			Z2	0	0		0		0		
Produits constatés d'avance			8L	0	0		0		0		
TOTAUX				VY	10 449 683	VZ	117 090	10 332 593		0	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		0	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	0						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 48IMMO				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐		
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2024		
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	XW			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY		
	Impôt sur les sociétés									I7		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8		
					- imposées au taux de 0%					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs				- Plus-values nettes à court terme					WN		
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires			SU	Zones d'entreprises			SW	WQ		
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro										M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL I										WR		
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WS 752 534		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.										WT		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV		
					- imposées au taux de 0 %					WH		
					- imposées au taux de 19 %					WP		
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW		
					- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
					Autres plus-values imposées au taux de 19%					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A	)			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer									ZY		
	Majoration d'amortissement									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF		
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			)	XG		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD						
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
TOTAL II										XH 752 534		
III - RÉSULTAT FISCAL												
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI				
				Déficit (II-I)					XJ	752 534		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XL			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	XO	752 534		

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 48IMMO					Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent					K4	796 467
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)					K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)					K6	796 467
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)					YJ	752 534
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)					YK	1 549 001
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés					ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler ci-dessous)				Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV		ZW
Provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges				8X		8Y
Provisions pour dépréciation						
Total des provisions pour dépréciation				9D		9E
Charges à payer						
Total des provisions pour charges à payer				9K		9L
Totaux (Cadre III)				YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)						
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1					

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>48IMMO</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	-39 688	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-756 780		Dividendes			ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF			
	Total I			ØF	-796 468		Report à nouveau			ZG	-796 467		
										Total II		ZH	-796 467
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	)	YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	)	XQ	1 088	
		Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	14 385
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	)	ST	67 905	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	83 378
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS	)	9Z	6 435	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	6 435
TVA	Montant de la TVA collectée										YY		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	8 658	
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé			XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR	Oui		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA				Plus values à 15%	JK	Plus values à 0%		JL	
								Plus values à 19%	JM	Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD				Plus values à 15%	JN	Plus values à 0%		JO	
								Plus values à 19%	JP	Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale								JH	N° SIRET société mère		JJ	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 48IMMO					Néant ☒		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>48IMMO</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 48IMMO				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4			5	

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 48IMMO				Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024			Données en nombre de mois : 12		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
Total 1				OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
Total 2				OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				OY	
Total 3				OJ	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			Total 1 + Total 2 - Total 3		OG
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-etablissement au sens de la CVAE				EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence			GY - GZ	du	au
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 48IMMO - SIREN : 899990112				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	48INVEST		
N° SIREN (si société établie en France)	818141574	% de détention	100	Nb de parts ou actions	100
Adresse : 15 Boulevard des Chênes 78280 GUYANCOURT FRANCE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom de famille			
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					
Titre		Nom de famille			
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 48IMMO - SIREN : 899090112		Néant ☐	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	3

Forme juridique	SARL	Dénomination	MOCILIS
N° SIREN (si société établie en France)	509553202	% de détention	50
Adresse : 15 Boulevard des Chênes 78280 GUYANCOURT FRANCE			

Forme juridique	SCI	Dénomination	NEXTSENSE
N° SIREN (si société établie en France)	909142820	% de détention	100
Adresse : 15 Boulevard des chênes 78280 GUYANCOURT FRANCE			

Forme juridique	SCI	Dénomination	LANORD
N° SIREN (si société établie en France)	927554931	% de détention	1
Adresse : 2 Avenue des Près 78280 GUYANCOURT FRANCE			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : 48IMMO	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 899090112	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
		dont montant préfinancé
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 48IMMO

SIREN : 899090112

Attestation produite le 21/05/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025



N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
48IMMO - SIREN : 899090112			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
15 BOULEVARD DES CHENES 78280 GUYANCOURT FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		752 534
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15% ☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%				
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A ☐		Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☒		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a				
				payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d				
Montant des autres distributions:						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j				
Montant des revenus répartis						Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
							Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
		MVLT réalisée au cours de l'exercice								
		MVLT restant à reporter								
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus délivrés										

48IMMO
Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 €
Siège social : 15 boulevard des Chênes
78 280 GUYANCOURT
899 090 112 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE du 30 JUIN 2025
--

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 30 juin, à 14 heures 00,

La Société **48IMMO** demeurant 15 Boulevard des Chênes – 78 280 GUYANCOURT, représentée par Mr Arthur BATAILLE.

associé unique de la société 48IMMO S.A.S..

a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- ***approbation des comptes dudit exercice,***
- ***affectation du résultat,***
- ***pouvoirs.***

Monsieur Arthur Bataille préside la réunion.

Le Président donne lecture de son rapport et des rapports du commissaire aux comptes ; puis il ouvre la discussion.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président,

Approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir une perte de 752 533.99 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 752 533.99 €uros de l'exercice 2024, en totalité sur le report à nouveau.

Le report à nouveau après affectation de cette somme sera débiteur et s'élèvera à 1 509 313.62 €.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, prend acte de l'absence de conventions réglementées visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et d'inscription modificative au Greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 14 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, overlapping loop and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.